



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/01/15

Reçu en Préfecture le : 28/01/15  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 26 janvier 2015**  
**D - 2015/36**

***Aujourd'hui 26 janvier 2015, à 15h13,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENOUE, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

**Excusés :**

Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Marc LAFOSSE

**Acquisition de fournitures pour travaux de signalétique  
à destination de l'ensemble des services de  
la Ville de Bordeaux. Signature des marchés.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'atelier de signalétique du service bâtiment de la ville de Bordeaux est en charge de l'entretien ainsi que de l'équipement en terme de signalétique de 780 bâtiments. Cet atelier gère également la réalisation des panneaux routiers pour le service sécurités voies publiques (800 exemplaires par an), les plaques de rue de Bordeaux, les plaques du patrimoine et inaugurales ainsi que la signalétique de tous les véhicules de la mairie de Bordeaux. Ce service réalise des visuels pour les stands Mairie de Bordeaux (foire internationale, conforexpo etc.), pour toutes les expositions des musées de Bordeaux (impression, cartel, affiches, kakémonos, banderoles d'annonces etc.) et les manifestations de bordeaux (fête du vin, fête de la musique, fête du fleuve, festival des associations, tour de France et des dizaines d'autres), etc.... Afin de permettre à ce service de poursuivre l'exécution des missions qui lui sont confiées, un appel d'offres ouvert relatif à l'acquisition de fournitures pour travaux de signalétique à destination de l'ensemble des services de la ville de Bordeaux a été lancé par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique sur la base d'un dossier de consultation.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres, au cours de sa séance en date du 17 décembre 2014, a décidé d'attribuer aux sociétés suivantes les marchés :

- Lot 1 Fournitures de supports rigides pour la signalétique

Société SUNCLEAR

-lot 2 Fournitures de supports semi-rigides et souples, films, adhésifs, confection de banderoles et toiles PVC et produits divers pour la signalétique

Société SDAG

- Lot 3 Fournitures de consommables pour machine d'atelier d'impression numérique

Société TIFLEX

Ce marché à bons de commande, sans montant minimum ni maximum sera conclu pour un an à compter de sa notification, reconductible tacitement trois fois selon les dispositions des articles 16 et 77.1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées, en application des articles 33, 57 à 59 et 77.I du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, article 6068.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 janvier 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Jean-Michel GAUTE**